

**Nom de la zone :** Chaudière      **Date :** 31 oct. 19

**Type de problématique :** 7. Inondation de zones avec enjeux

- **Problématique associée #1 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément
- **Problématique associée #2 (facultatif) :** Choisissez un élément.

**Nom de la problématique telle qu'inscrite au PDE :** Inondation des zones habitées (embâcles et/ou inondations en eau libre ou torrentielles)

Selon le PDE, la problématique se définit dans la zone de gestion intégrée de l'eau par les éléments suivants :

[Décrivez brièvement de quelle façon se définit la problématique (description factuelle, **conséquences** (impacts engendrés), ainsi que localisation) et insérez les références au PDE]

Inondations notées depuis plus de 100 ans le long des rives de la rivière Chaudière. Elles sont récurrentes dans plusieurs municipalités situées en zone inondable. En plus des enjeux de sécurité publique, des pertes foncières et financières importantes qu'elles engendrent, ces inondations récurrentes provoquent une élévation du niveau de la rivière Chaudière soit en eau libre ou par embâcles de glace.

En ce qui a trait à la rivière Chaudière, la délimitation des zones inondables par le gouvernement du Québec est surtout concentrée dans la Basse-Chaudière et la Moyenne-Chaudière. On observe également la délimitation de telles zones pour la rivière Beaurivage (Figure 41). Cela n'exclut pas la possibilité d'inondation à proximité d'autres cours d'eau de plus faible ou d'égale envergure, mais il ne semble pas exister de délimitation cartographiée pour ces zones. Les MRC détiennent généralement une délimitation de zones inondables dans leur schéma d'aménagement, mais ces zones inondables ne semblent délimitées que pour les cours d'eau majeurs. P.137

Tableau 51 - Aide versée par année via le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents pour les inondations sur le bassin versant de la rivière Chaudière entre 2002 et 2013

Année	Montant versé (\$)
2002	2 985 974
2003	2 044 774
2004	52 158
2005	875 790
2006	5 257 121
2007	84 478
2008	1 042 073
2009	204 911
2010	110 976
2011	4 512 330
2012	32 218
2013	47 059
Total	17 249 862

SOURCE : MSP, 2014 p.136

Outre les stations hydrométriques de la base de données du CEHQ présentées au tableau 9, certaines municipalités possèdent des instruments de mesure du débit ou du niveau qui sont disponibles via le Système de surveillance de la Chaudière (SSRC). Il s'agit de sondes à pression localisées dans les municipalités de Saint-Georges, Beauceville, Saint-Joseph, Vallée-Jonction, Sainte-Marie et Lévis (Figure 14). Des échelles limnimétriques sont également installées à Notre-Dame-des-Pins, Scott et Lévis. Le SSRC n'empêche pas les inondations, mais il permet de les anticiper et d'y réagir plus rapidement réduisant les risques pour la sécurité et les dommages matériels. p.32-33

Selon le PDE, la problématique est causée par les éléments suivants dans la zone de gestion intégrée de l'eau :

[Décrivez brièvement ce qui cause la problématique et insérez les références au PDE][Écrire à partir d'ici]

Plusieurs habitations et commerces de la Ville sont situés en zone inondable. Certaines personnes habitent dans ces zones sans même le savoir, et plus particulièrement les nouveaux arrivants. Il s'agit d'aléas naturels auxquels il est nécessaire de s'adapter, les crues exceptionnelles qui causent ces inondations sont portées à être plus fréquentes dans le temps.

Les caractéristiques physiques du bassin versant sont la principale cause des inondations en eau libre. En effet, la pente très faible de la rivière Chaudière dans le secteur compris entre Saint-Georges et Scott (Moyenne-Chaudière) fait en sorte que sa capacité d'évacuation est inférieure à celle de ses tributaires dont les pentes sont beaucoup plus élevées. Alors que trois des quatre principaux tributaires de la rivière Chaudière (rivières du Loup, Famine et Bras Saint-Victor) se jettent dans la portion amont de ce secteur, la Moyenne-Chaudière agit comme un réservoir qui s'emplit lors des crues, ce qui provoque des inondations en eau libre. P.139

Il peut également s'agir de zones propices à la création d'embâcles de glace, lesquels sont susceptibles de créer des inondations.p.111

Les inondations en eau libre sont celles survenant le plus souvent sur le bassin versant. Plusieurs cours d'eau de petites envergures (rivières et ruisseaux) sont sujets à ce type d'inondation sur le territoire (les rivières Beurivage, du Loup, Calway et Pouliot en sont de bons exemples), mais c'est surtout la rivière Chaudière qui retient l'attention. Cette dernière est reconnue pour ses débâcles qui se produisent surtout au printemps à la fonte des neiges, principalement dans le secteur des eaux mortes, soit entre Saint-Georges et Scott. De 1978 à 2013, on a enregistré un peu plus de 150 crues sur le bassin versant de la rivière Chaudière et de celles-ci, environ 115 étaient en eau libre. Ce type d'inondation a affecté principalement des résidences et des infrastructures (routes, ponts, etc.) au cours de cette période. Sur le plan statistique, on remarque une augmentation significative de la fréquence des crues depuis 1978 par rapport aux années antérieures (MSP, 2013).p. 139

L'écoulement orienté sud-nord de la rivière Chaudière occasionne d'importants embâcles de glace au printemps. La glace, en s'échauffant, se fractionne de façon plus précoce au sud et les blocs qui dérivent s'accumulent sur le front amont des plaques qui ne sont pas suffisamment fragilisées pour se briser (Trocherie, 2000). P.139

En ce qui a trait à la rivière Chaudière, la délimitation des zones inondables par le gouvernement du Québec est surtout concentrée dans la Basse-Chaudière et la Moyenne-Chaudière. On observe également la délimitation de telles zones pour la rivière Beurivage (Figure 41). Cela n'exclut pas la possibilité d'inondation à proximité d'autres cours d'eau de plus faible ou d'égale envergure, mais il ne semble pas exister de délimitation cartographiée pour ces zones. Les MRC détiennent généralement une délimitation de zones inondables dans leur schéma d'aménagement, mais ces zones inondables ne semblent délimitées que pour les cours d'eau majeurs. P.137

### Les actions du PDE qui découlent de cette problématique

**Orientation : 3.2.** Réduire les dommages causés par les inondations

**Objectif : 3.2.1.** Soutenir les MRC dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement

Libellé de l'action	Action du PDE approuvé ? (Oui/Non) Si oui : ajouter la référence/numéro d'action du PDE approuvé	État d'avancement de l'action (Complétée, En cours, Reportée, Abandonnée, Prévue [inscrire la date de début])	Territoire concerné	Maître d'œuvre (en inscrire plusieurs au besoin)
Harmoniser, rendre accessible et communiquer les données relatives aux secteurs présentant des risques d'inondation et aux vulnérabilités (résidences et infrastructures) qui y sont associées	3.2.1.C	Reportée 1 <sup>er</sup> avril 2014	Ensemble du BV Chaudière	

**Orientation : 3.2.** Réduire les dommages causés par les inondations

**Objectif : 3.2.3.** Soutenir les organisations municipales dans l'élaboration, la mise en place et l'amélioration d'outils et de mesures visant à réduire l'impact des inondations sur les biens et les personnes

Harmoniser, rendre accessible et communiquer les données relatives aux inondations	3.2.3.A NON	En cours 1 <sup>er</sup> avril 2016	Rivière Chaudière	COBARIC
Documenter et caractériser les inondations	3.2.3.B NON	En cours 1 <sup>er</sup> avril 2016	Ensemble du BV Chaudière	Université Laval
Encourager l'implantation de mesures et d'outils permettant de réduire l'impact des inondations sur les biens et les personnes	3.2.3.C. NON	En cours 1 <sup>er</sup> avril 2016	Ensemble du BV Chaudière	Université Laval Université du Québec à Rimouski OURANOS ROBVQ Ville de Beauceville

				Direction de l'expertise hydrique COBARIC
<b>Orientation :</b> [libellé à inscrire]				
<b>Objectif :</b> [libellé à inscrire]				
<i>Insérez des lignes selon vos besoins</i>				

Document de travail